



La Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) s'engage dans une démarche RSO ambitieuse et devient la 1^{ère} Collectivité à obtenir le Label LUCIE 26000 !

En obtenant en février dernier le nouveau Label LUCIE 26000 Collectivités, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou témoigne de la volonté politique de ses élus d'engager une transition durable des politiques publiques et de promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques de leur territoire. Le label traduit le choix de la CCVHA de co-construire un territoire responsable avec l'ensemble de ses parties prenantes.



LE CONTEXTE DE LA LABELLISATION LUCIE

Issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut-Anjou, de Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a été créée le 1^{er} janvier 2017 et compte 16 communes avec 36 918 habitants. Ce contexte de fusion a motivé la démarche de la CCVHA à participer à la définition du 1^{er} référentiel du Label LUCIE 26000 Collectivités avec le concours du Conseil Départemental du Maine et Loire. **La démarche RSO de la CCVHA s'inscrit directement dans sa volonté de construire un projet de territoire responsable** et de faire de la RSO la colonne vertébrale de la collectivité, de l'action publique et du territoire.

La labellisation LUCIE est un processus indépendant et exigeant. La CCVHA s'en est aperçue lorsqu'en **décembre 2018**, suite à son premier audit d'évaluation par des experts indépendants, Vigeo Eiris, elle a repoussé la labellisation pour pouvoir apporter des compléments. Après avoir revu ses procédures et ses engagements, la CCVHA a finalement obtenu le label en février 2019.

Février 2019, la CCVHA est la 1^{ère} collectivité française à obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités (1^{er} label de responsabilité sociétale ou de développement durable) en prenant 49 engagements de progrès.

La CCVHA est ainsi l'un des territoires pilotes des démarches RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) territoriales en France.



L'OBTENTION DU LABEL LUCIE VA PERMETTRE DE FIXER LE CAP DE L'AMBITION COMMUNE DE LA CCVHA EN ENGAGEANT LA COLLECTIVITE :

- dans une démarche **d'amélioration continue** de l'action publique et des services rendus aux citoyens pour répondre aux nouveaux défis sociétaux,
- à consolider l'engagement des agents et des services pour **développer une culture commune**,
- à **renouveler le mode de gouvernance**,
- à **améliorer durablement les conditions de travail** des agents,
- à **préserver les ressources** naturelles du territoire,
- à conforter son assise économique et son **attractivité**.

UNE DECLINAISON D' ACTIONS CONCRETES POUR UNE DEMARCHE DE PROGRES SOUTENUE

D'ores et déjà, les élus et les cadres sont mobilisés autour des axes de progrès qui sont inscrits dans la labellisation et qui vont participer à l'élaboration des plans d'actions du futur projet de territoire. Par exemples :

- pour répondre à l'objectif prioritaire d'amélioration des conditions de travail des agents (PA3 individus/respect des droits fondamentaux) après l'audit réglementaire des risques psychosociaux qui a été commandité suite aux alertes de quelques agents et des partenaires sociaux,
- pour rendre les parties prenantes externes actrices des choix d'orientation RSO et pour les associer au déploiement des actions retenues,
- pour construire le dialogue social interne et donner du sens à l'action des agents (CE, CHSCT...).
- pour mettre en valeur les actions et projets aboutis avec le contrat nature avec par exemple la volonté de restaurer les 50 mares associé à un projet pédagogique sur le territoire de la CCVHA.

3 ANS POUR PROGRESSER EN RSO

Une fois le label obtenu, l'organisation a 3 ans pour mettre en œuvre l'ensemble de ses engagements. **Au bout de 18 mois, l'évaluateur externe revient pour en vérifier l'avancement. Le rapport est ensuite transmis au comité de labellisation qui valide ou non le maintien du label.** Avec LUCIE 26000, l'organisation entre dans une **démarche d'amélioration continue** afin de conserver sa position d'acteur engagé et responsable.

La **RSO**, pour Responsabilité Sociétale des Organisations, permet d'appliquer les enjeux de responsabilité sociétale aux territoires. Elle est alignée sur les **7 questions centrales de la norme de l'ISO 26 000** : gouvernance de l'organisation, respect des droits fondamentaux de la personne, valorisation du capital humain, préservation de l'environnement, loyauté et responsabilité sur les marchés, respect des intérêts des usagers et des clients, équilibre entre intérêts de la collectivité et intérêt général et transparence du système de décision et de contrôle.

A noter dans vos agendas :

La CCI Maine et Loire, première CCI labellisée Lucie 26000, avec le soutien de la CCVHA accueilleront la Convention Nationale LUCIE en septembre prochain qui réunira tous les acteurs publics et privés labellisés.

Pour des demandes d'interview : deux binômes élus et services :

Président du CCVHA : Etienne Glémot : e.glemot@valleesduhautanjou.fr

**Vice-Présidente Projet de territoire RSO : Virginie Guichard :
v.guichard@valleesduhautanjou.fr**




Directeur Général : Christophe Gheeraert : c.gheeraert@valleesduhautanjou.fr

Responsable RSO : Stéphane Jeanneteau : s.jeanneteau@valleesduhautanjou.fr

CR RELATIONS PRESSE

CÉCILE ROUX - RELATIONS PRESSE

9 bis rue du Marché Commun - 44300 NANTES - Tél. 02 40 30 26 61

presse@cecileroux.fr - Suivez-nous sur   

Visuels téléchargeables sur www.cecileroux.fr ou sur demande

Mai 2019